



Commission Permanente du 16 octobre 2020

Délibération N°CP/2020-OCT/10.05

COMMISSION TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES DU 1 OCTOBRE 2020

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION D'UN ECHANGEUR SUR LA JONCTION EST DE L'AUTOROUTE A61 OPERATION RETENUE EN OCCITANIE PAR L'ETAT DANS LE PLAN D'INVESTISSEMENT AUTOROUTIER

DELIBERATION :

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017/AP-JUIN/14 de l'Assemblée Plénière du 30 juin 2017 donnant délégation à la Commission Permanente,

Vu la délibération CP/2019-OCT/10.33 du 11 octobre 2019 approuvant la convention de financement pour la réalisation d'un échangeur sur la Jonction Est de l'Autoroute A 61,

Vu l'avis de la Commission n°10, Commission transports et infrastructures du 1 octobre 2020,

Vu le rapport N°CP/2020-OCT/10.05 présenté par Madame la Présidente,

Considérant que :

Par décision de la Commission Permanente du 11 octobre 2019, la Région a adopté la Convention relative à la réalisation d'un échangeur sur la Jonction Est de l'Autoroute A61.

La délibération adoptée visait à permettre l'engagement de l'opération dans les délais prévus au Plan d'Investissement Autoroutier et éviter ainsi l'abandon automatique du projet.

Pour rappel, la Société Vinci Autoroutes assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet. La part des collectivités sollicitée pour ce projet s'élève à 17,95 M€ HT valeur 2016 et se répartit entre Toulouse Métropole et la Région Occitanie comme suit :

- Région Occitanie : 2,99 M€, soit 16,65% de la part des collectivités territoriales
- Toulouse Métropole : 14,96 M€, soit 83,35% de la part des collectivités territoriales.

La Région souhaitait l'intégration, dans la convention de financement, d'une clause de retour à meilleure fortune prévoyant de réduire la contribution des financeurs au cas où le coût final des travaux s'avèrerait significativement inférieur au coût prévisionnel.

A la suite du refus de Vinci ASF du principe d'une telle clause et conformément à la priorité donnée par la Région aux investissements ferroviaires, il a été décidé de réallouer les crédits régionaux prévus sur cette opération au financement des études PRO du projet AFNT (Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse), ainsi qu'à la mise en œuvre du plan d'action vélo régional.



Commission Permanente du 16 octobre 2020

Délibération N°CP/2020-OCT/10.05

Il vous est proposé :

de ramener la participation régionale à ce projet à 0 €

Après en avoir délibéré,

Décide :

ARTICLE UN : de ramener la participation régionale à zéro euros sur la convention de financement avec Vinci ASF et Toulouse Métropole pour la réalisation d'un échangeur sur la Jonction Est de l'Autoroute A61.

ARTICLE DEUX : de désaffecter les crédits correspondants.

La Présidente

Carole DELGA

Acte Rendu Exécutoire :

- Date de transmission à la Préfecture : 16 octobre 2020
- Date d'affichage légal : 16 octobre 2020

Pour extrait conforme,
La Présidente,
CAROLE DELGA

Bénéficiaire		Dossier	Objet court	Dép. Subv.		CPER	CDT	Opération		Montant
Localisation	Objet long			Pr/Forf.	Taux	Montant	CE	Chap.	Rub.	
ASF	-		FINANCEMENT JONCTION EST	33 500 000,00	HT		N	P361O002		-2 990 000,00
Toulouse	Désaffectation des crédits prévus au financement de l'échangeur jonction Est A61			P	0		N	908	821	
									Total Général	-2 990 000,00